

Un nouveau programme d'aides pour réduire sa facture énergétique

Comment faire gagner du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes ? En réduisant la facture énergétique de leur logement. Pour 2019 à 2022, c'est le pari que reconduit le Syndicat mixte Flandre et Lys (SMFL) avec des aides à la rénovation et à l'isolation.

PAR ANTOINE DIÉ
hazebrouck@lavoxdunord.fr

FLANDRE.

1 Pour les foyers les plus modestes

Le programme Habiter mieux en Flandre et Lys s'adresse exclusivement aux propriétaires occupants et aux bailleurs privés. À titre d'exemple pour des propriétaires occupants, le barème de revenus annuel doit être compris entre 30 389 € et 38 958 € pour un foyer de quatre personnes. Afin d'augmenter leur pouvoir d'achat, le dispositif vise en priorité les foyers aux revenus modestes. Les personnes âgées ou handicapées qui souhaitent un maintien à domicile sont aussi prioritaires pour ce programme. Sur l'exercice 2013-2018, plus de 380 réhabilitations ont été réalisées. D'ici 2022, le SMFL espère traiter 480 dossiers.

66 Les personnes âgées ou handicapées qui souhaitent un maintien à domicile sont aussi prioritaires pour ce programme.

2 De nombreux travaux admissibles

Renforcement de charpente, mise en conformité du réseau électrique, climatisation, système de chauffage, ventilation... de nombreux travaux envisagés avec le dispositif Habiter mieux en Flandre et Lys. Aussi



La baisse de la facture énergétique permettra d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages. PHOTO ARCHIVES MARC DEMEURE

bien pour la réalisation de travaux extérieurs (parking, cours ou chemin d'accès) que d'ouvrages intérieurs (cloisons, menuiseries, barres d'appui ou monte personne).

3 Comment postuler au dispositif ?

Pour connaître son éligibilité au dispositif ou envisager des travaux, une permanence a lieu tous les jeudis après-midi au siège de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) à Hazebrouck. Cependant, il est conseillé de prendre rendez-vous avec l'opérateur Inhari, en charge de monter les dossiers pour le compte du SMFL.

Prenez rendez-vous au tél. : 0 800 002 862 (gratuit depuis un poste fixe) ou par mail à plgflandrellys@inhari.fr
Site internet du SMFL : www.sm-flandrellys.fr

LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Social tout d'abord, grâce à la priorité donnée aux foyers aux revenus les plus modestes et aux personnes âgées ou handicapées. Environnemental ensuite, avec la réduction de la facture énergétique et l'empreinte carbone du territoire Flandre et Lys à travers la rénovation énergétique et la réhabilitation du parc immobilier ancien. Économique enfin, avec l'appel à des entreprises du territoire pour effectuer les travaux afin de dynamiser le secteur localement. C'est en substance le discours qu'a tenu Danielle Mametz, présidente du Syndicat mixte de Flandre et Lys, devant des élus et des entrepreneurs du territoire lundi.